



Commission Régionale Futsal

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion retenue du mardi 26 juillet 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

INFORMATIONS – TEMPS ARRETE

La Commission informe les clubs qui souhaiteraient évoluer pour leurs rencontres à domicile en temps arrêté (2x20mn avec arrêt du chrono), qu'ils doivent en faire la demande auprès de la Commission Régionale Futsal 10 jours avant le 1^{er} match concerné.

Rappel des préconisations :

La Commission précise que la mise en place de ce temps de jeu nécessite :

1. Que le club effectue une demande auprès de la Ligue de Paris Idf de Football
2. la présence de 2 arbitres officiels
3. la transmission à la Ligue d'une attestation de la Municipalité indiquant l'attribution d'un créneau horaire d'une amplitude de 3h00 minimum.

Préconisation à mettre place :

- Informer les officiels à leur arrivée
 - Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps, le score et le nombre de fautes par équipe
 - Disposer d'une table de marque
 - Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de chronométrateur. Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane. Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table
- Rappel ;de chronométrage

- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

Devoirs et responsabilités du chronométrateur :

Le chronométrateur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées et périodes de jeu ;
- annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;
- annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant ;

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 1

Courriel de DIAMANT FUTSAL – 554271

La Commission prend connaissance de la demande DIAMANT FUTSAL pour évoluer en temps arrêté (2x20mn avec arrêt du chrono) et demande au club de bien vouloir faire parvenir le document indiquant l'attribution d'un créneau horaire d'une amplitude de 3h00 minimum le samedi pour la saison 2022/2023 au gymnase du LAC (attestation ou mail de la Mairie).

Régional 2

Poule B

24565852 SPORTING CP 2 / MARCOUVILLE CITY 2 du 01/10/2022

24565875 SPORTING CP 2 / VSG FUTSAL 1 du 10/12/2022

24565915 SPORTING CP 2 / ATTAINVILLE FUTSAL 1 du 25/03/2023

Rappel :

L'équipe 1 du SPORTING CP, évoluant en championnat de France Futsal de Division 1, a une rencontre programmée dans le même gymnase à 18h30 le même jour que les 3 rencontres ci-dessus.

Les rencontres de niveau National étant prioritaires sur celle de niveau Régional, la Commission demande au club de SPORTING CP 2 de bien vouloir lui communiquer :

- soit un nouvel horaire pour le coup d'envoi du match ;
- soit un autre gymnase.
- soit de proposer une date dans la même semaine

Régional 3

Poule A

Courriel de PARIS ELITE – 560132

La Commission prend note des modifications suivantes pour les rencontres à domicile :

Jour de match : samedi

Coup d'envoi : 20h30

Lieu : gymnase Raymond Burgard PARIS 15.

24566013 DIAMANT FUTSAL 3 / VITRY CA 1 du 10/04/2023

Rappel :

La date de cette rencontre étant un jour férié (pâques), la Commission invite le club de DIAMANT FUTSAL à s'assurer de la disponibilité de son gymnase et le cas échéant de proposer une autre date dans la même semaine (si gymnase indisponible).

Poule B

24566099 ESPOIR MELUN 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 31/03/2023

Rappel :

Suite à l'indisponibilité du gymnase du 30 mars au 03 avril 2023, la Commission demande au club de ESPOIR MELUN de bien vouloir proposer :

- soit un gymnase de repli
- soit une date dans la même semaine

24566103 BVE FUTSAL 2 / ESPOIR MELUN 1 du 10/04/2023

Rappel :

La date de cette rencontre étant un jour férié (pâques), la Commission invite le club de BVE FUTSAL à s'assurer de la disponibilité de son gymnase et le cas échéant de proposer une autre date dans la même semaine (si gymnase indisponible).

Poule C

Courriel des SPORTIFS DE GARGES - 590442

La Commission prend note de la modification de l'horaire du coup d'envoi 15h00 au lieu de 16h00.

Challenge National - FUTSAL FEMININ

Rappel :

La Commission informe les clubs qu'à compter de la saison 2022-2023, une compétition nationale sera mise en place : le Challenge National Futsal Féminin (format Coupe).

Calendrier prévisionnel des tours régionaux et Nationaux :

Tour de cadrage (sous réserve nombre d'équipes engagées) : semaine du 19 au 25 septembre 2022

Tour n°1 : semaine du 17 au 23 octobre 2022

Tour n°2 : semaine du 14 au 20 novembre 2022

Tour n°3 : semaine du 05 au 11 décembre 2022

Tour n°4 : semaine du 16 au 22 janvier 2023

Finale Régionale : semaine du 30 janvier au 05 février 2023

Phase qualificative Nationale : 11 ou 12 mars 2023

Finale Nationale : 1^{er} ou 02 avril 2023

Conditions d'engagement :

- 1 seule équipe par club
- Participer au championnat Régional Futsal

Informations importantes - Qualifications et participation :

Conformément à l'article 7 du Règlement du Challenge National Féminin Futsal.

Les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe dans son Championnat, sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- . Les joueuses licenciées U16 F et U17 F ne peuvent pas participer à cette épreuve.
- . Les joueuses licenciées après le 31 janvier ne peuvent pas participer à cette épreuve.
- . Une joueuse ne peut participer à cette épreuve que pour un seul club.

. Le nombre de joueuses étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.

Règlement Du Challenge National Feminin Futsal

- Phase Préliminaire Régionale Additif au Règlement Fédéral applicable pour les rencontres organisées par la Ligue :
<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/534aa0ae7c186be3e27ae7f8decaa7df.pdf>
- FFF
<https://media.fff.fr/uploads/document/ec7271c50af002d86eb638640694b77e.pdf>

Championnat Régional - FUTSAL FEMININ

Régional 1

Courriel de PARIS ELITE – 560132

La Commission prend note de l'horaire du coup d'envoi des rencontres à domicile : 10h30.

Régional 2

Retrait d'engagement :

CASA DO BENFICA PARIS SPORTS 78 – 580789

Rappel :

La Commission informe les clubs engagés que la composition des poules sera effectuée mi-septembre. Seuls les clubs ayant le nombre de licenciées suffisant pourront être intégrés dans les poules du championnat Régional 2 - Futsal Féminin.

Rappel calendrier : Journée n°1 : semaine du 26 septembre au 02 octobre 2022

CRITERIUM U18 FUTSAL

Rappel:

- Calendrier et composition des poules :

La Commission fera un point courant septembre sur le nombre d'équipes engagées afin de définir la composition des poules et un calendrier adapté pour la phase 1 ;

Seuls les clubs ayant le nombre de licenciées suffisant pourront être intégrés dans les poules